

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-135
Occupation du domaine public
Rue Carnot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de la société Trans-Manu-Machines;

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Trans-Manu-Machines est autorisée à réserver une place de stationnement au niveau du 12 rue Carnot le mercredi 25 juin 2025, en raison d'une intervention pour le compte du Crédit Agricole.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront fournis et mis en place par la société Trans-Manu-Machines qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. La société devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : La société Trans-Manu-Machines, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.